

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° DN592

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

A l'alinéa 64, après les mots « haute intensité. », ajouter les mots suivants :

« Sans obérer l'entraînement en conditions réelles, le recours à la simulation sera renforcé et mieux intégré à l'entraînement opérationnel des forces. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au sein de l'Armée de Terre, seuls 40 % des régiments de mêlée de l'armée de Terre sont considérés comme entraînés au standard opérationnel le plus élevé. Concernant l'Armée de l'Air, l'entraînement du personnel navigant dépend fortement de la disponibilité des appareils, des moyens concourant à l'activité (pistes, radar, espace aérien, etc.) et du volume d'entraînement, en heures de vol, qu'il peut réaliser.

Le présent amendement propose comme solution à ce problème le recours à un nombre plus important de simulateurs, afin de garantir une préparation opérationnelle suffisante aux militaires concernés. Ces simulateurs devront correspondre aux derniers standards opérationnels pour que l'entraînement délivré soit le plus réaliste possible.